

## ANALYSES D'OUVRAGES

---

Georges Jean Granger. — Recherche sur l'enseignement de la médecine militaire à Strasbourg au dix-huitième siècle.

(Léonhardt, édit. Strasbourg, 1967.)

Dans son mémoire inaugural présenté à la Faculté de médecine de Strasbourg en 1967 et qu'il offre aujourd'hui en hommage à notre Société, le médecin lieutenant Jean Granger brosse un tableau fort intéressant de l'**enseignement de la médecine militaire à Strasbourg au dix-huitième siècle**.

On assiste, en 1718, aux prémices d'un enseignement inauguré d'abord sous forme chirurgicale et confié au chirurgien major de chaque hôpital, puis étendu à la médecine à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1747.

Il est à remarquer qu'à Strasbourg, dès 1747, les cours professés à l'hôpital militaire ont une telle renommée, qu'ils sont fréquentés par les étudiants de la Faculté ne se destinant pas à la carrière militaire.

Dès 1775, est instaurée sous une forme originale et centrée, sous le nom « d'hôpitaux amphithéâtres », à Strasbourg, Metz et Lille, et plus tard à Toulon et à Brest, une véritable école où n'étaient admis que des élèves déjà médecins, chirurgiens et apothicaires, destinés après trois ans d'études au service des hôpitaux militaires. Ces hôpitaux amphithéâtres étaient en fait beaucoup plus des centres de **perfectionnement** que de formation.

Ce qu'il y a de très remarquable dans l'enseignement donné c'est son caractère **essentiellement clinique**, adapté pour la pathologie médicale aux différentes périodes de l'année, c'est-à-dire aux maladies régnantes lors de chacune d'elles.

L'organisation de l'enseignement clinique permettait aux élèves de suivre les malades sous la conduite du premier médecin de l'hôpital et d'être documentés sur la symptomatologie, et la thérapeutique appliquée dans chaque cas.

Les hôpitaux amphithéâtres avaient également comme but d'assurer la formation d'un personnel de **réserve**. Ils contribuèrent à l'évolution du recrutement et à la fixation de la hiérarchie.

Les hôpitaux amphithéâtres fonctionnèrent comme centres d'enseignement jusqu'à la Révolution. Le 20 juillet 1788, ils furent dénommés hôpitaux auxiliaires, dont l'enseignement prit fin dès 1792, les professeurs étant envoyés aux armées.

Pour pallier à cet état de chose et aux besoins des armées en personnel médico-chirurgical et pharmaceutique, la Convention nationale décrète le 1<sup>er</sup> août 1793 la réquisition de tout ce personnel de 18 à 40 ans et sa mise à la disposition du ministère de la Guerre.

Cette mesure dépassa les besoins ; 9 à 10 000 officiers de Santé affluèrent aux armées, beaucoup étaient étrangers à la médecine et cherchaient dans le service de Santé des moyens d'existence et un refuge contre les haines et les persécutions.

Le désordre régnant dans la profession médicale, charlatans et guérisseurs exploitant les villes et les campagnes, la Convention décide de créer, le 14 Frimaire an III, trois **Ecoles Centrales de médecine** à Paris, Montpellier et Strasbourg pour former des officiers de Santé pour le service des hôpitaux, spécialement militaires et de la Marine.

**L'Ecole de Strasbourg est ouverte le 21 Pluviôse an III**, non sans difficultés, au point qu'il est question de la transférer à Nancy.

Peu à peu les Ecoles de Santé perdent les attributions presque exclusivement militaires qu'elles avaient à leur création.

Elles s'orientent plus particulièrement vers la formation des médecins civils, la **loi du 3 Brumaire an IV** leur conférant le titre d'**Ecoles spéciales destinées à l'étude de la médecine**, et la loi du 11 Floréal X, des attributions civiles.

Le décret impérial du 17 mars 1808 portant organisation de l'Université leur fait prendre le titre de **Faculté de médecine**, où, pour la première fois, des médecins militaires sont instruits dans la même école que des médecins civils, ce qui devient définitif en 1856 lors de la création de l'Ecole impériale du Service de Santé militaire.

Les hôpitaux d'instruction, ordonnés le 19 mai 1796, ne fonctionnent que pendant six ans. En 1801, ils disparaissent faute d'élèves et de professeurs. L'enseignement dans le Service de Santé cessera d'être spécifiquement militaire lors de la création le 23 mars 1852 de l'Ecole impériale du Service de Santé de Strasbourg.

Monsieur Granger mentionne enfin l'établissement à l'hôpital militaire de Strasbourg d'une **Ecole de sages femmes**, créée en 1779, sur l'instigation de l'intendant de La Galaizière pour remédier au nombre considérable de décès de femmes et d'enfants, surtout à la campagne du fait de l'impéritie des femmes exerçant le métier de sage-femme. Cette Ecole sur laquelle M. Granger donne de nombreux renseignements subsista jusqu'à la Révolution. Elle fut rattachée à l'hôpital civil le 15 Floréal, an IV.

M. Granger donne un **aperçu de l'enseignement médico-chirurgical** de la Faculté de Médecine de Strasbourg, au XVIII<sup>e</sup> siècle, organisé sur le plan pratique et clinique dans un climat de relations suivies entre professeurs et élèves, où toute espèce de contrainte étant bannie, ainsi que les examens de passage d'une année à l'autre, la plus grande liberté était laissée à l'étudiant.

La durée des études était de quatre ans, précédés de quatre ans d'études philosophiques, et terminés par deux examens à un jour d'intervalle, de trois heures chacun, et par une thèse.

Cette forme d'enseignement, fort différente de celle des hôpitaux-amphithéâtres, n'avait avec eux qu'un caractère commun, celui de la clinique.

Une bonne bibliographie et l'indication des sources terminent ce mémoire de très bonne qualité.

Jean des CILLEULS.

**E.H. Guitard. — Index des Travaux d'Histoire de la Pharmacie.**

21 × 25 cm. Imprimerie France-Quercy - Auvergne-Cahors, 1968.

Sous ce titre, M. E.H. Guitard, Secrétaire perpétuel de la Société d'Histoire de la Pharmacie, fait paraître un index des publications de cette Société du 1<sup>er</sup> février 1913 au 31 décembre 1963. Cet index est double et donne, par liste alphabétique, la table des matières et celle des auteurs.

L'index est précédé d'une introduction passant en revue l'évolution de la Pharmacie dans l'Antiquité, le Moyen Age, la Pré-Renaissance, la Renaissance, l'époque classique et l'époque moderne. Un sommaire en anglais et allemand résume cette introduction.

Ce volume justifie la réputation qu'a si légitimement acquise, en France et à l'étranger, la Société Française d'Histoire de la Pharmacie et son éminent Secrétaire perpétuel. Il y a là un précieux instrument de travail qui rendra le plus grand service aux chercheurs et dont il convient de féliciter très vivement nos amis pharmaciens.

P. HUARD.

